

député

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Mardi, 07 mai 2024

☎ - 020 8569 0010
Fax - 020 8569 0109

Cher Monsieur Bob Neill,

Nous vous écrivons en tant que groupe interpartis de membres du Parlement pour demander que le Comité spécial de la justice entreprenne une brève enquête sur les preuves qui ont été révélées concernant le rôle du Service des poursuites de la Couronne en relation avec l'enquête menée par les autorités suédoises sur les allégations à l'encontre de M. Julian Assange.

Comme vous le savez, depuis quatorze ans, le Crown Prosecution Service est la principale autorité publique du Royaume-Uni dans l'affaire Julian Assange, d'abord dans la demande d'extradition concernant l'affaire suédoise et maintenant dans la demande d'extradition vers les États-Unis.

Julian Assange risque 175 ans de prison pour avoir révélé des documents classifiés qui ont permis de rendre compte de crimes de guerre, de tortures et d'exécutions extrajudiciaires par des drones. L'Union nationale des journalistes du Royaume-Uni et la Fédération internationale des journalistes, entre autres, ont souligné les risques pour le journalisme posés par cette extradition, qui, selon eux, criminaliserait des pratiques journalistiques courantes.

Les preuves qui ont été révélées exposent le CPS à des allégations selon lesquelles il aurait mal évalué, voire outrepassé, son rôle en conseillant les autorités suédoises sur l'extradition de M. Assange vers la Suède. Cela conduit à s'interroger sur le motif de ces actions, et notamment à se demander si le CPS a été influencé par une autre demande d'extradition, ou s'il a cherché à faciliter l'extradition ultérieure de M. Assange vers les États-Unis.

Grâce à des demandes FOIA incessantes et à des litiges depuis 2015, la journaliste d'investigation italienne Stefania Maurizi a obtenu une partie de la correspondance interne entre l'autorité de poursuite suédoise (SPA) en Suède et le Crown Prosecution Service (CPS) au Royaume-Uni.

Elle a rigoureusement reconstitué l'affaire dans son livre "Secret Power. WikiLeaks and Its Enemies", qui a remporté, entre autres, le prix européen du journalisme d'investigation et judiciaire et le prix Alessandro Leogrande du journalisme d'investigation sous forme littéraire.

Ses documents FOIA prouvent que le Crown Prosecution Service a contribué à créer la paralysie juridique et le borbier diplomatique qui ont conduit à ce qu'un organe des Nations unies a qualifié de détention arbitraire de Julian Assange à Londres à partir de 2010.

La correspondance interne entre la SPA et le CPS permet de penser que M. Paul Close, un avocat de la Special Crime Division du CPS, la division chargée des poursuites dans les

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.

UB3 3NB

affaires à fort retentissement, a conseillé très tôt à la procureure suédoise Marianne Ny de
ne pas interroger Julian Assange à Londres.

☎ - 020 8569 0010
Fax - 020 8569 0109

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Mardi, 07 mai 2024

M. Assange n'a jamais refusé d'être interrogé sur les allégations suédoises. Ce qu'il a refusé, c'est d'être extradé simplement pour être interrogé. En fait, depuis 2014, 020 8569 0010
l'introduction de la "Section 12 A", le Royaume-Uni n'accorde plus l'extradition d'un suspect Fax: 020 8569 0109
dans le seul but de l'interroger, comme cela a été le cas pour M. Assange. Désormais, l'extradition ne sera accordée que si l'autorité judiciaire étrangère émettrice du mandat d'arrêt européen a déjà inculpé le suspect et demande donc son transfert afin de l'envoyer au procès. Cet argument juridique a été soulevé à plusieurs reprises par la défense d'Assange lors de la contestation du mandat suédois, arguant que la mesure était disproportionnée ; la procureure suédoise, Marianne Ny, n'avait demandé son extradition que pour l'interroger en tant que suspect, et non en tant qu'accusé devant être jugé. Mais le fondateur de WikiLeaks a perdu son appel devant toutes les juridictions britanniques, qui ont confirmé la légalité de la mesure. Deux ans après la condamnation de M. Assange par la Cour suprême, le Royaume-Uni a modifié sa législation, mais il était trop tard pour lui.

Du 20 août 2010, date de l'ouverture de l'enquête suédoise, au 19 novembre 2019, date de son abandon définitif, après trois ouvertures et fermetures, M. Assange a toujours fait l'objet d'une enquête préliminaire. Il n'a jamais été inculpé.

M. Assange était convaincu que l'extradition vers la Suède pourrait ouvrir la voie à son extradition vers les États-Unis, où lui et WikiLeaks faisaient l'objet d'une enquête depuis 2010 pour avoir publié des documents classifiés. C'est pour ces mêmes documents que M. Assange a été inculpé de violations de la loi sur l'espionnage (Espionage Act) en 2019 et qu'il risque 175 ans de prison.

Par l'intermédiaire de son avocat, M. Assange a demandé à Marianne Ny qu'il soit interrogé par téléphone, par vidéoconférence, par écrit ou en personne à l'ambassade d'Australie.

Toutes ces options étaient parfaitement acceptables au regard du droit suédois, mais Marianne Ny les a toutes rejetées. Et pendant six ans, de 2010 à 2016, elle est restée inflexible. Ce n'est qu'en novembre 2016 que les procureurs suédois l'ont finalement interrogé à Londres, comme il l'avait toujours demandé.

Personne n'a compris pourquoi Marianne Ny avait persisté à refuser d'interroger M. Assange à Londres jusqu'à ce que Mme Maurizi révèle les conversations entre le ministère public suédois et le ministère public de la Couronne, exposant ainsi le rôle joué par le ministère public de la Couronne.

Il est vrai que Mme Ny avait insisté dès le départ pour interroger Assange en personne en Suède, mais vu l'absence de progrès dans l'enquête préliminaire, elle aurait pu reconsidérer sa stratégie et décider d'utiliser les procédures de coopération juridique pour interroger Julian Assange en personne à Londres.

Malheureusement, elle ne l'a pas fait. Elle a continué à insister sur l'extradition à tout prix.

En conseillant aux Suédois de ne pas interroger Julian Assange au Royaume-Uni, le Crown Prosecution Service a contribué à créer la paralysie juridique qui emprisonne le fondateur de WikiLeaks en Grande-Bretagne depuis 2010.

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Après avoir épuisé toutes les possibilités de s'opposer à son transfert en Suède, M. Assange s'est réfugié à l'ambassade d'Équateur. La paralysie juridique a été aggravée par une impasse diplomatique impliquant cinq pays : l'Australie, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Équateur et les États-Unis. Ce bourbier l'a laissé dans un vide juridique, sous enquête pendant des années, soupçonné d'être un violeur mais jamais inculpé ni blanchi une fois pour toutes.

De nombreuses questions devraient être abordées afin de clarifier le rôle de la CPS dans cette affaire :

Pourquoi M. Paul Close a-t-il déconseillé aux procureurs suédois la seule stratégie d'enquête qui aurait pu permettre de résoudre rapidement l'affaire suédoise ?

Pourquoi en 2012, après qu'un article de presse ait suggéré que la Suède pourrait abandonner les poursuites contre Assange, le Crown Prosecution Service a-t-il écrit à Marianne Ny : "Ne vous avisez pas d'avoir la frousse !!!" ?

Après que M. Assange s'est réfugié dans l'ambassade, même les autorités suédoises ont commencé à s'interroger sur l'impasse dans laquelle elles s'étaient engagées, avec les encouragements et les conseils des autorités britanniques.

En octobre 2013, Marianne Ny a écrit au CPS : "Il semble que Julian Assange soit absolument déterminé à ne pas se rendre en Suède, quel qu'il soit", et "les chances que le jugement d'extradition d'Assange soit exécuté dans un délai raisonnable semblent faibles".

Elle a donc conclu : "Le droit suédois exige que les mesures coercitives soient proportionnées. Le temps écoulé, les coûts et la gravité du délit doivent être pris en compte, de même que l'intrusion ou le préjudice causé au suspect. Dans ce contexte, nous sommes trouvés dans l'obligation d'envisager la levée de l'ordre de détention (ordre du tribunal) et de retirer le mandat d'arrêt européen. Si tel est le cas, cela devrait être fait dans quelques semaines. Cela aurait des conséquences importantes non seulement pour nous, mais aussi pour vous".

La raison pour laquelle la levée du mandat d'arrêt européen aurait également un effet sur les Britanniques n'est pas claire. Ne s'agit-il pas d'une enquête suédoise ?

Et pourquoi le Crown Prosecution Service a-t-il répondu : "J'aimerais examiner tous les angles d'attaque pendant le week-end". Quels étaient les angles d'attaque des autorités britanniques dans cette affaire suédoise ?

"J'espère que cela n'a pas gâché votre week-end", a répondu Marianne Ny. On ne voit pas pourquoi un procureur suédois abandonnant une tentative d'extradition gâcherait le week-end d'un avocat du Crown Prosecution Service.

Apparemment, ce n'est qu'en 2013, lorsque les procureurs suédois se sont renseignés sur les coûts de la garde de l'ambassade par la police métropolitaine, qui devenaient "déraisonnablement élevés", que le Crown Prosecution Service a reconsidéré sa stratégie juridique.

En effet, le Crown Prosecution Service a répondu qu'il "ne considérait pas les coûts comme

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.

un facteur pertinent dans cette affaire". Pourquoi ne se préoccupent-ils pas de la dépense
d'une telle somme d'argent des contribuables ?

UB3 3NB

☎ - 020 8569 0010
Fax - 020 8569 0109

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Le traitement très anormal de l'affaire suédoise par le procureur Marianne Ny a été
aggravé par le service des poursuites de la Couronne : ☎ - 020 8569 0010
Fax - 020 8569 0109

- n'a abouti à la justice pour personne
- a contribué à la grave détérioration de l'état de santé de M. Assange
- a coûté aux contribuables britanniques au moins 13,2 millions de livres sterling pour maintenir l'ambassade d'Équateur sous le siège de Scotland Yard de 2012 à 2015
- Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a décidé que la Suède et le Royaume-Uni détenaient arbitrairement M. Assange depuis 2010.
- a donné lieu à une enquête indépendante menée par le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Nils Melzer, qui a publiquement dénoncé de graves violations, notamment :
 - (a) Le mépris de la confidentialité et de la précaution
 - (b) Le mépris des preuves à décharge
 - (c) Une manipulation proactive des preuves
 - (d) Le mépris des conflits d'intérêts
 - (e) Une méconnaissance des exigences de nécessité et de proportionnalité
 - (f) Une méconnaissance du droit à l'information et à une défense adéquate
 - (g) Une méconnaissance du droit de recours devant la Cour européenne des droits de l'homme
 - (h) Le non-respect de l'accord d'entraide judiciaire
 - (i) Une complaisance ou une complicité avec l'ingérence de tiers
 - (j) Le refus de garantir le non-refoulement
 - (k) Procrastination procédurale omniprésente

Dans son enquête officielle sur l'affaire Assange, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Nils Melzer, a explicitement fait référence à une "ingérence de tiers de la part du ministère public britannique" et a écrit que la correspondance entre le ministère public britannique et les procureurs suédois citée ci-dessus "suggère que le ministère public britannique avait de forts intérêts, indépendamment de ceux poursuivis par le ministère public suédois, à décourager M. Assange de se rendre à l'étranger".
Assange à Londres, mais aussi en empêchant la clôture envisagée de l'enquête et le retrait du mandat d'arrêt par la Suède.

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

À ce jour, aucune autorité britannique n'a abordé les violations dénoncées par le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Nils Melzer, ni répondu à sa question sur laquelle le service des poursuites de la Couronne devrait clarifier son rôle.

Dans sa tentative d'enquêter sur l'affaire, Mme Maurizi a essayé d'accéder à l'intégralité de la correspondance entre le Crown Prosecution Service et le Swedish Prosecution Authority. Mais lorsqu'elle l'a demandée, elle a été informée par le Crown Prosecution Service que le compte de M. Paul Close avait été supprimé en 2014, après que M. Close ait pris sa retraite, et que "toutes les données associées au compte de Paul Close ont été supprimées lorsqu'il a pris sa retraite et ne peuvent pas être récupérées".

M. Close était l'avocat de la division des crimes spéciaux du Crown Prosecution Service qui avait conseillé aux procureurs suédois de ne pas interroger M. Assange à Londres sur les allégations de viol en Suède.

Pourquoi le Crown Prosecution Service a-t-il supprimé les principaux courriels de M. Paul Close alors que l'affaire suédoise était toujours en cours et très controversée ?

Depuis novembre 2017, date à laquelle le Crown Prosecution Service a informé Mme Maurizi qu'il avait supprimé le compte de M. Paul Close, la journaliste, par l'intermédiaire de son avocat, a demandé à plusieurs reprises au Crown Prosecution Service de fournir les informations qu'il détient pour expliquer ce qu'il a supprimé, pourquoi, comment et sur les instructions de qui.

Le Crown Prosecution Service a insisté sur le fait que la suppression du compte de messagerie électronique de M. Paul Close était une procédure normale lorsqu'un avocat prenait sa retraite et qu'elle avait été effectuée conformément aux politiques de gestion des dossiers.

Cependant, le manuel de gestion des dossiers du Crown Prosecution Service stipule que la correspondance générale relative à un dossier pénal doit être conservée pendant "5 ans à compter de la date de la correspondance la plus récente". Pourtant, le CPS l'a quand même supprimée.

Le Crown Prosecution Service a reconnu que le Records Management Manual ne traitait pas de la suppression d'un compte mais, de novembre 2017 à la fin de 2022, il a maintenu que le compte avait été supprimé conformément à la procédure opérationnelle habituelle, selon laquelle un compte était désactivé lorsqu'une personne quittait l'entreprise, puis supprimé au bout de trois mois.

Mme Maurizi a demandé à voir la politique dans laquelle cette procédure opérationnelle est reflétée.

Le Crown Prosecution Service ayant refusé de répondre correctement à cette demande, Mme Maurizi a fait appel.

Les mêmes informations concernant la pratique habituelle et la suppression après trois mois de départ ont également été fournies à notre collègue, le député John McDonnell, en

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.

UB3 3NB

décembre 2022, lorsqu'en tant que député il a soumis une demande FOIA au Crown Prosecution Service après que Mme Maurizi l'ait contacté pour lui demander de l'aider à clarifier la destruction de documents clés dans le cadre de l'affaire Julian Assange. Le 20 8569 0109

Cependant, les choses ont changé en janvier 2023.

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Lors de l'audition par le First-tier Tribunal de l'appel de Mme Maurizi contre le refus du Crown Prosecution Service de répondre à ses demandes de FOIA, et notamment de répondre correctement à sa demande concernant les courriels supprimés et la politique en la matière, le témoin du Crown Prosecution Service a énoncé deux faits importants :

Premièrement, les autorités suédoises elles-mêmes ont détruit une grande partie de la correspondance.

Deuxièmement, il avait vu une politique qui faisait référence à la suppression des documents dans un délai de 30 jours. En juin 2023, le juge O'Connor du First-tier

Tribunal a ordonné au Crown Prosecution

La Commission demande au Service de l'immigration et de la citoyenneté d'indiquer à Mme Maurizi s'il détient des informations sur le moment, la manière et les raisons pour lesquelles les documents du compte de M. Close ont été supprimés et, dans l'affirmative, de les communiquer à Mme Maurizi ou de clarifier les motifs de son refus.

À la suite de l'ordonnance du juge O'Connor, le Crown Prosecution Service a publié pour la première fois un "document de politique sur le processus de départ" et a déclaré que la procédure standard au moment où le compte a été supprimé (13 mars 2014) était de le supprimer trente jours après le départ à la retraite, et non, comme le CPS l'avait déclaré précédemment pendant des années, après trois mois à compter du départ à la retraite.

Loin de clarifier la situation, le communiqué et la déclaration du Crown Prosecution Service ont rendu les choses encore plus difficiles à croire.

Si le "leavers process policy document" était le document réglementant la pratique de travail générale pour la désactivation et la suppression des comptes de messagerie personnels des membres du personnel de la CPS après leur départ à la retraite, comment est-il possible que personne à la CPS n'ait eu connaissance de ce document ou ne l'ait fourni à Mme Maurizi alors qu'elle demandait à la CPS des éclaircissements sur la suppression des courriels depuis 2017 ?

Et comment est-il possible que de 2018 à 2022, le CPS ait déclaré que les documents avaient été supprimés trois mois après le départ à la retraite de M. Paul Close, alors qu'en juin 2023, il a déclaré qu'ils avaient été supprimés 30 jours après ?

Il est inquiétant qu'un organisme public ait déclaré au commissaire, de 2018 à 2022, quelque chose dans les termes les plus forts et les plus clairs, mais qu'il affirme aujourd'hui être totalement erroné.

Il est également suspect que les deux parties de l'affaire suédoise (le ministère public suédois et le ministère public de la Couronne) aient détruit de grandes parties de leur correspondance concernant une affaire aussi controversée et médiatisée alors qu'elle était en cours.

À la suite d'une enquête du député John McDonnell, le Crown Prosecution Service a confirmé qu'il n'existe pas de système de sauvegarde permettant de récupérer le compte supprimé une fois qu'il a été définitivement effacé et qu'il n'y a aucun moyen de savoir si tous les courriels pertinents ont été transférés au dossier avant que le compte ne soit

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Mardi, 07 mai 2024

supprimé.

Compte tenu de l'importance de l'affaire Julian Assange pour les libertés journalistiques et de l'intérêt général qu'elle suscite, il est essentiel que tous les organismes publics chargés de l'affaire soient considérés comme agissant dans l'intérêt général et de manière appropriée.

☎ - 020 8569 0010
☏ 020 8569 0109

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk

John McDonnell, député

Mardi, 07 mai 2024

Membre du Parlement pour Hayes &
Harlington Constituency Office,
Pump Lane HAYES, Middlesex.
UB3 3NB

Comme le montre cet ensemble de recherches sur le rôle du CPS dans l'enquête suédoise, le CPS doit manifestement répondre à des questions.

☎ - 020 8569 0010
Fax - 020 8569 0109

Comme le contrôle du fonctionnement et des performances du CPS relève de la commission spéciale de la justice, nous vous écrivons pour vous demander que la commission spéciale enquête sur cette question.

A vous,

John McDonnell MP, David Davis MP, Caroline Lucas MP, Jeremy Corbyn MP

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de John sur son site web :

www.john-mcdonnell.net

Courriel : mcdonnellj@parliament.uk